



Safety and Security
Transportation of
Dangerous
Goods Directorate

Sécurité et sûreté
Direction générale du transport
des marchandises dangereuses

Place de Ville, Tower C
330 Sparks Street
Ottawa, Ontario K1A
0N5

Place de Ville, Tour C
330, rue Sparks
Ottawa, Ontario K1A 0N5

Our File - Notre référence
ASD 4067-26-6-0618

21 janvier 2022

Équipements Survie Maritime (ESM) inc.
7240, Boulevard Sainte-Anne
Château-Richer, QC
G0A 1N0

Madame / Monsieur :

Veuillez trouver ci-inclus un Certificat d'Inscription émis à votre compagnie, autorisant, sujette aux conditions et limitations spécifiées:

- la requalification de bouteilles à gaz par réépreuve hydrostatique en combinaison avec une inspection visuelle conformément à la norme CSA B339, *Bouteilles à gaz cylindriques et sphériques et tubes pour le transport des marchandises dangereuses*, et
- L'inspection et mise à l'essai périodiques des récipients à pression UN conformément à la norme CSA B341, *Récipients à pression UN et conteneurs à gaz à éléments multiples destinés au transport des marchandises dangereuses*.

Le présent Certificat est émis suite à votre demande faite à Transports Canada. Veuillez noter que vous devez respecter toutes les exigences du *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*. Cela comprend le respect des dernières éditions des normes CSA B339 et B341, qui sont les éditions 2018 à la date du présent certificat. Le respect des normes référencées dans la clause 2 de CSA B339 et B341 est nécessaire et les éditions de ces normes peuvent changer avec chaque nouvelle édition de CSA B339 et B341. Il est recommandé d'afficher ce Certificat en tout temps sur ou près de votre équipement. Pour renouveler ce Certificat, veuillez faire une demande d'agrément au moins trois mois avant la date d'expiration. Pour toute question pertinente à ce dossier, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : MOCRegister-RegistreContenant@tc.gc.ca.

Sincèrement,

Services d'ingénierie
Direction des affaires réglementaires
Transport des marchandises dangereuses (TMD)
p.j.
c.c. bureau régional (Québec)



Certificat d'Inscription

Conformément à la demande versée aux dossiers de Transports Canada, au *Règlement sur le TMD*, et à l'article 25 de la norme CSA B339 et à l'annexe B de la norme CSA B341,

Équipements Survie Maritime (ESM) inc.
7240, Boulevard Sainte-Anne
Château-Richer, QC
G0A 1N0

reçoit le présent certificat d'inscription visant la requalification de bouteilles à gaz par méthode de contrôle de chemise d'eau hydrostatique en combinaison avec un contrôle visuel et pour l'inspection et mise à l'essai périodiques des récipients à pression UN par l'épreuve de dilatation volumétrique hydraulique en combinaison avec un contrôle visuel à la condition que :

- 1) la requalification et l'inspection et mise à l'essai périodiques s'effectue:
(a) à l'installation susmentionnée seulement sous la supervision des personnes désignées dans la demande, et
(b) de la manière prévue à l'article 24 de la norme CSA B339, l'article 19 de CSA B341 et, lorsque approprié, aux conditions d'un certificat d'équivalence;
- 2) la pression maximale d'épreuve soit de 55.20 MPa (8000 lb/po²) mesurée;
- 3) conformément à l'article 24.6.3 de la norme CSA B339, les bouteilles à gaz requalifiées portent les marques:

XX YYZ *

où XX correspond au mois de la requalification,
YYY correspond au symbole enregistré de l'installation,
ZZ correspond à l'année de la requalification, et
* correspond au symbole du procédé (★ ou □), le cas échéant;

- 4) conformément à l'article 21.1 de la norme CSA B341, les récipients à pression UN qui conforment aux exigences de l'inspection et mise à l'essai périodiques portent les marques :

CAN YYZ ZZZZ/XX

où les lettres "CAN" si le Canada n'est pas le pays d'agrément de la fabrication,
XX correspond au mois de l'inspection et mise à l'essai périodique
YYY correspond au symbole enregistré de l'installation,
ZZZZ correspond à l'année de l'inspection et mise à l'essai périodique (deux ou quatre chiffres); et

- 5) le Directeur soit avisé de tout changement relatif à la demande d'inscription dans les 20 jours qui suivent ce(s) changement(s).



Le présent certificat d'inscription peut être retiré temporairement ou révoqué par le Directeur dans le cas de non-observation des conditions susmentionnées ou de tout règlement pertinent. Le présent certificat d'inscription expire à la date mentionnée ci-après, s'il n'est pas révoqué avant. Une demande d'agrément pour renouveler ce Certificat devrait être faite au moins trois mois avant la date d'expiration.

Symbole enregistré: **618**

Date d'inscription: 21 janvier 2022

Date d'expiration: **01 février 2027**

Nº du certificat : ASD 4067-26-6-0618